

725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois

**725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois
- Propositions financières - Budget primitif 2020**

CD/2019/126

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Les mobilités sont en pleine transition. Le rôle du Conseil Départemental est de veiller à ce que les déplacements de demain soient à l'avantage des habitants, des territoires et de l'environnement.

Le Département oeuvre au quotidien pour la mobilité des Bas-Rhinois, dans son champ de compétences élargi, pour favoriser les mobilités alternatives et prendre en considération les besoins de mobilité de publics spécifiques (covoiturage, bacs rhénans, 3 420 km de routes, 3 300 km d'itinéraires cyclables, partenariat avec l'association Mobilix, lignes de bus touristiques, ligne de bus Lahr-Erstein, accessibilité de Strasbourg, transport des élèves en situation de handicap notamment).

La Collectivité apporte également son soutien aux grands projets structurants d'aménagement et d'attractivité du territoire, tels que le développement de la desserte aérienne de Strasbourg pour assurer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe, ou les plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg. Elle participe ainsi à l'attractivité et au développement harmonieux du territoire.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2020 au titre du soutien à la mobilité des Bas-Rhinois.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	280 000.00	280 000.00
D	72520	I	Actions transversales dans le domaine des transports	150 000.00	100 000.00
D	72525	F	Actions de sensibilisation à la sécurité routière	35 000.00	35 000.00
D	72540	I	Port autonome et voies navigables	412 606.66	191 907.63
D	72550	F	Aéroport d'Entzheim	1 146 667.00	1 960 700.00
			TOTAL	2 024 273.66	2 567 607.63

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	5 000.00	5 000.00
			TOTAL	5 000.00	5 000.00

72520 – Actions transversales dans le domaine des transports

Les crédits proposés au BP 2020 se composent de 280 000 euros en fonctionnement et de 100 000 euros en investissement.

Ces actions transversales sont orientées vers deux politiques volontaristes distinctes mises en œuvre par la Collectivité, étant précisé que le Département accompagne par ailleurs les mobilités liées à l'insertion sociale et professionnelle (axe 310) et organise le transport des élèves en situation de handicap, compétence qu'il a conservée (axe 240).

1. La première action concerne la **promotion du covoiturage et le développement de nouvelles solutions pour les usagers**, en complément du réseau des aires de covoiturage existantes.

Dans l'objectif de soutenir ce levier pour lutter contre les congestions automobiles, le Département du Bas-Rhin poursuit la promotion de ce mode de transport en lien avec le Département du Haut-Rhin. Une délibération ultérieure fixera les modalités de partage de ces frais sachant que le Département du Bas-Rhin assure le portage du projet et le préfinancement de l'ensemble des dépenses évaluées à 10 000 euros en 2020, le Département du Haut-Rhin reversera 50% du coût de fonctionnement.

Dans ce cadre, une enveloppe de 10 000 euros est proposée pour le fonctionnement annuel d'un service de covoiturage, ainsi que 5 000 euros de recettes au titre du remboursement de la part préfinancée du Département du Haut-Rhin.

Si la pratique du covoiturage tend à se banaliser et entre dans une phase de reconnaissance d'un transport à part entière, des efforts sont encore à produire, en particulier sur les déplacements domicile – travail pour lesquels ce mode demeure marginal. Ainsi une autre enveloppe de 30 000 euros pour l'ensemble des actions de promotion liées à cette mission, notamment auprès des entreprises et sur la signalétique, est proposée pour 2020.

En investissement, 50 000 euros sont proposés pour l'aménagement de parkings de covoiturage et pour l'achat et la pose de panneaux de signalisation afin de labelliser de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants, en application du schéma directeur des aires de covoiturage approuvé par délibération n° CG/2013/5 du 24 juin 2013.

2. Dans le cadre des réflexions sur **l'évolution de l'offre de services du Haut-Koenigsbourg, l'accessibilité du massif** dans sa globalité est questionnée. Le fonctionnement actuel de la desserte par navette touristique n'est pas compatible avec l'augmentation des flux de circulation.

L'étude globale d'accessibilité initiée en 2019 se poursuit en 2020, une enveloppe de 50 000 euros est proposée au budget 2020. Cette étude entre dans le partenariat, approuvé par délibération n° CD/2018/025 du 25 juin 2018 et conclu le 31 octobre 2018, avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations).

La Banque des Territoires est associée aux études et financera une partie de celle-ci. Cette étude permettra de définir le scénario à privilégier en tenant compte :

- de la stratégie d'accessibilité du massif d'un point de vue touristique ou en intégration d'un schéma global de transport à l'échelle de la communauté de communes de Sélestat ;

- de l'analyse des flux origines / destinations ;
 - de l'évolution de l'offre culturelle ;
 - des projets de réorganisation de la voirie et des itinéraires d'accès en provenance de Sélestat, Colmar, Strasbourg.
3. Le Département du Bas-Rhin intervient également en soutien aux automobilistes bas-rhinois empruntant régulièrement l'**autoroute A4 exploitée par la SANEF** (délibération n°CP/2016/247 du 6 juin 2016). En effet, l'aide financière incitative mise en place répond à un double enjeu d'équité territoriale :
- seule l'autoroute A4 est actuellement concédée et à péage dans le Bas-Rhin ;
 - le désenclavement de l'Alsace Bossue, dont la desserte en transports collectifs est limitée (habitat diffus, voie ferrée unique).

A cela s'ajoute une forte activité de petites entreprises et d'artisans sur le secteur, pénalisés par leurs coûts de transport sur les chantiers autour de l'agglomération strasbourgeoise.

L'aide financière apportée par le Département et la SANEF permet de diminuer de 50 % le coût de l'abonnement (respectivement à hauteur de 20 et 30 %) pour les personnes domiciliées dans le Bas-Rhin ou qui y sont salariées, et peut s'appliquer aux particuliers comme aux artisans et TPE (pas aux flottes d'entreprises). Pour l'année 2020, 240 000 euros sont proposés en dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif.

4. **Les modes actifs et le vélo** reste un domaine où le Département poursuit son investissement et sa mobilisation pour favoriser les déplacements du quotidien mais aussi la promotion de l'Alsace à vélo. Avec de projets en maîtrise d'ouvrage propre ou en accompagnant d'autres collectivités avec les contrats départementaux, le « système vélo départemental » continue de progresser d'année en année, dans un contexte où les déplacements sont plus que jamais au cœur des préoccupations et des exigences des Bas-Rhinois.
5. **Mobilités transfrontalières et futures missions de la CEA** : La vision stratégique de l'aménagement du territoire et les mobilités transfrontalières dépasse le périmètre départemental. Elles soutiennent la dynamique du territoire alsacien et vise à construire des partenariats « à 360 degrés » dans une logique transfrontalière forte.

L'élaboration d'un schéma de coopération transfrontalier à l'échelle de l'Alsace permettra de porter une vision maillée et connectée des territoires qui intègre les relations des bourgs-centre et des villes à l'échelle transfrontalière (Karlsruhe, Offenburg, Lahr, Freiburg,...) et interdépartementale (Bitche - Sarreguemines, Colmar, Mulhouse, Saint-Dié des Vosges, etc).

72525 – Actions de sensibilisation à la sécurité routière

En appui de ses politiques éducatives et de sécurité routière, le Département a engagé un certain nombre de partenariats dans le domaine associatif permettant de mieux répondre aux enjeux liés à ces politiques.

Ainsi, les actions de sensibilisation à la sécurité routière menées par le Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin (CADR 67), Vélo-Emploi et le Comité Départemental de la Prévention Routière, à leur initiative et sous leur responsabilité, permettent de faire évoluer les comportements, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Les associations CADR 67 et Vélo-Emploi assurent des interventions dans les collèges en direction des jeunes cyclistes, notamment via l'opération « vélo-sécurité » portant sur des contrôles techniques de vélos et sur la sensibilisation à la sécurité routière à vélo. Plus précisément, ces opérations consistent à effectuer le contrôle technique des vélos des collégiens, la vérification des cycles étant complétée par de petites opérations urgentes effectuées le cas échéant par les techniciens de l'association.

Ces actions, qui permettent chaque année d'intervenir dans une quarantaine de collèges et de contrôler plus de 3 500 vélos, sont unanimement appréciées des chefs d'établissements, des élèves et de leurs parents.

Il est proposé que l'ensemble de ces partenariats associatifs soit poursuivi en 2020, avec une inscription budgétaire de 35 000 euros, sur la base de conventions annuelles qu'il sera proposé le moment venu à la Commission Permanente de décider de renouveler.

72540 – Port Autonome de Strasbourg et voies navigables

En raison de l'intérêt des modes de transports alternatifs sur le plan du développement durable et des problèmes de congestion routière en particulier aux abords de l'agglomération strasbourgeoise, un des axes forts de la politique des transports de la collectivité départementale consiste depuis de nombreuses années à encourager le développement du transport combiné associant le mode routier aux autres modes.

Le contrat de plan Etat Région 2015–2020 prévoit ainsi un ensemble de projets sous l'angle de la mobilité multimodale, dont en particulier le soutien à l'activité du Port Autonome de Strasbourg, au travers de ses deux sites principaux, Strasbourg et Lauterbourg.

Une inscription de 191 907,63 euros est proposée pour l'année 2020. Les subventions d'investissement seront affectées en cours d'année en fonction des crédits disponibles et de l'avancée réelle des opérations subventionnables :

- amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Port de Strasbourg pour des trains longs (700 -750 m) et électrifiés ;
- augmentation de la capacité des terminaux à conteneur du Port de Strasbourg ;
- amélioration de l'accessibilité routière du Port de Strasbourg ;
- lancement d'une étude sur l'accès fluvial de la plateforme multimodale du Port de Strasbourg.

72550 – Aéroport de Strasbourg-Entzheim

Depuis 2011, la concession d'Etat de l'aéroport de Strasbourg est exploitée par la société aéroportuaire de l'aéroport de Strasbourg Entzheim (SASE), société privée dont le capital est réparti entre l'Etat (60%), la Chambre du Commerce et de l'Industrie Alsace Eurométropole (25%) et les collectivités territoriales (5% Région, 5% Département du Bas-Rhin et 5% Eurométropole de Strasbourg).

Infrastructure essentielle à la desserte de la Capitale Européenne, siège de nombreuses institutions européennes et internationales, la plateforme a cependant connu une importante baisse de son trafic entre 2007 et 2011 et connaît des difficultés à maintenir et développer son activité. Cette situation s'explique par un contexte concurrentiel particulièrement défavorable pour l'aéroport de Strasbourg.

En effet, placé dans une situation unique en France, l'aéroport de Strasbourg est confronté à une concurrence exclusivement allemande et suisse, constituée par les plateformes voisines de Karlsruhe-Baden et Bâle-Mulhouse, situées à proximité

immédiate de Strasbourg et bénéficiant d'une fiscalité aéroportuaire nettement plus avantageuse.

La fiscalité aéroportuaire étant un critère déterminant dans l'implantation des compagnies aérienne et le développement de nouvelles lignes, l'hétérogénéité du niveau des taxes aéroportuaires existant au sein de cette zone géographique réduite conduit à un déséquilibre majeur des conditions de concurrence, au détriment de l'aéroport de Strasbourg.

Même si les dispositifs d'aide publique mis en œuvre dans le cadre du contrat triennal Strasbourg, capitale européenne ont permis de répondre de manière ponctuelle à la problématique par la prise en charge partielle de la taxe d'aéroport, ces mesures s'avèrent insuffisantes aux fins d'assurer la pérennité de l'aéroport.

L'accessibilité internationale de la capitale européenne se trouve donc fortement menacée. Il est vital pour l'aéroport de Strasbourg de se voir doter de conditions concurrentielles équivalentes à celles de ses concurrents suisses et allemands.

Les collectivités territoriales sont ainsi fortement mobilisées auprès de l'Etat pour substituer à moyen terme au dispositif de baisse de taxe, un statut fiscal spécifique pérenne, lié aux fonctions internationales et européennes de Strasbourg, qui seul permettra à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim de réduire durablement l'écart de compétitivité avec les aéroports voisins de Karlsruhe-Baden et Bâle-Mulhouse.

Dans cette perspective, et conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 signé le 17 avril 2018, et à la convention de financement relative à l'amélioration de la desserte aérienne internationale de Strasbourg (rapport CP/2019/366 du 30 septembre 2019), l'inscription d'un crédit de 1 960 700 euros est proposée au titre des dispositifs de soutien à l'aéroport de Strasbourg (lignes aériennes européennes sous obligations de service public et compensation de la baisse de la taxe d'aéroport).

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2020 au titre du soutien à la mobilité des Bas-Rhinois s'élève ainsi à 2 567 607,63 euros au titre du présent rapport, qui s'ajoutent à ceux qu'il est proposé d'inscrire au titre des mobilités liées à l'insertion sociale et professionnelle (410 000 euros inscrits sur l'axe 310) et au titre du transport des élèves en situation de handicap (4 852 400 euros inscrits sur l'axe 240).

La commission des dynamiques territoriales, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires précisées dans le présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 725 – Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY